



Guide de l'élève et de la famille

**STRIVE Prep - Ruby Hill
2022-2023**

Table des matières

Table des matières	2
Mission	4
Convictions fondamentales	4
Inscription	5
Affaires académiques	5
Partenariat école-famille	7
Politiques générales de l'école	12
Interdiction de la discrimination et du harcèlement	22
Notification des droits en vertu de la loi FERPA	23
Engagement école-famille pour l'année scolaire 2022-2023	24
Accord sur l'utilisation responsable des technologies	25
Déclaration de compréhension du Guide de l'élève et de la famille	29

Le présent Guide résume les nombreux programmes, ressources, services et politiques à la disposition des élèves et des parents/tuteurs de STRIVE Prep. Veuillez noter que ce Guide n'est pas censé être un répertoire complet d'informations concernant toutes les politiques applicables aux élèves et aux familles de STRIVE Prep. Veuillez contacter l'école de votre enfant pour obtenir des informations spécifiques à l'école en question. Les politiques de STRIVE Prep peuvent être modifiées à la discrétion de STRIVE Prep et certaines informations peuvent avoir changé depuis la publication du Guide. Si vous avez des commentaires ou des suggestions pour le Guide, veuillez envoyer un email à managingdirectors@striveprep.org.

Chers élèves et familles de STRIVE Prep,

C'est avec joie que nous vous accueillons dans cette nouvelle année scolaire passionnante ! En choisissant STRIVE Prep, votre enfant découvrira et développera les forces nécessaires pour réussir à l'université et au-delà.

En collaboration avec nos familles, nous incitons les élèves à réfléchir de manière critique, à communiquer clairement et à collaborer ouvertement, à l'intérieur comme à l'extérieur de la salle de classe. Nous déroulons notre approche ambitieuse de l'apprentissage dans un esprit de célébration et de gaieté. Nous développons chez chaque élève le sentiment de curiosité, de créativité et un état d'esprit de conquérant.

Votre participation est un élément important de l'expérience scolaire de votre enfant et nous sommes là pour vous orienter et vous accompagner à chaque étape du processus. Que votre enfant nous rejoigne à l'école élémentaire, au collège ou au lycée, STRIVE Prep est l'endroit où chaque élève apprend à changer le monde. C'est parti !

Nous nous efforçons de tenir deux promesses faites aux familles :

1. Votre enfant sera en sécurité - en d'autres termes, il évoluera dans un environnement chaleureux et attentionné où les enseignants et le personnel s'efforcent de protéger le bien-être scolaire, physique, social et émotionnel de chaque enfant, chaque jour.
2. Votre enfant sera préparé aux opportunités et aux défis de l'enseignement supérieur - nous le mettrons donc dans les conditions d'apprentissage lui permettant d'élargir ses opportunités et ses options pour la vie après le lycée, la fac et au-delà.

Le présent Guide s'applique à STRIVE Prep - Ruby Hill. STRIVE Prep gère également sept collèges, qui suivent les directives décrites dans le Guide de l'élève et de la famille de STRIVE Prep Collège, et deux lycées, qui suivent les directives décrites dans le Guide de l'élève et de la famille de STRIVE Prep Lycée.

Nous sommes honorés d'effectuer ce travail ensemble, avec vous !

Avec gratitude,



Chris Gibbons
Fondateur et Président de STRIVE Prep

Mission

Rencontrer chaque élève là où il se trouve et lui donner les moyens de réussir à travers l'université et les métiers.

Convictions fondamentales

Accomplissement

- Je m'engage à célébrer la réussite scolaire et personnelle de tous.
- Je m'engage à me tenir et à tenir les autres responsables d'attentes élevées.
- Je m'engage à apporter passion et joie dans mon travail.

Justice

- Je m'engage à bousculer intentionnellement les inégalités, les préjugés et les systèmes d'oppression.
- Je m'engage à créer un environnement sûr pour le corps, l'esprit et le cœur.
- Je m'engage à construire une communauté où chaque personne peut apporter sa pleine et authentique personnalité.

Persévérance

- Je m'engage à rester attaché à la conviction que nous grandissons et devenons plus intelligents en faisant des efforts et des erreurs.
- Je m'engage à me présenter *Con Ganas*, avec cet esprit de ne jamais abandonner, même lorsque le travail est difficile.
- Je m'engage à faire preuve d'intégrité et à faire ce qui est juste, même lorsque la situation est difficile.

Inscription

Dans le cadre de l'inscription, chaque parent/tuteur remplit le formulaire d'inscription en ligne des Écoles publiques de Denver (DPS) pour son enfant. Le formulaire comprend certaines autorisations et décharges des parents, y compris mais sans s'y limiter les aspects suivants :¹ Sorties pédagogiques, médias, marketing du district, utilisation de photos et de vidéos sur le Web et en interne, utilisation d'Internet, technologie éducative et confidentialité des données des élèves, MY Denver Card, notification annuelle des droits des parents/élèves, informations de l'annuaire et non participation aux évaluations. STRIVE Prep est une école publique à charte autorisée par DPS. En inscrivant votre enfant à STRIVE Prep, vous comprenez et acceptez que toutes les informations relatives à l'inscription et les autorisations, consentements et décharges des parents/tuteurs remplis par le biais de l'inscription en ligne de DPS sont transmises à STRIVE Prep.

Affaires académiques

Normes académiques

En tant qu'école élémentaire préparatoire à l'université, STRIVE Prep - Ruby Hill applique des normes académiques très élevées pour tous les élèves. Il est attendu des élèves qu'ils se mettent au défi quotidiennement, qu'ils effectuent un travail de qualité dans les délais impartis à l'école et à la maison, qu'ils lisent de manière indépendante à la maison tous les soirs et qu'ils reçoivent un accompagnement de qualité de la part du personnel enseignant. La communication et la collaboration entre les élèves, les enseignants et les parents/tuteurs sont nécessaires pour mettre chacun de nos élèves sur la voie de l'université et de la réussite tout au long de la vie.

Passage au niveau suivant

Le redoublement des élèves est recommandé lorsqu'il est considéré comme étant dans le meilleur intérêt de l'élève. Le redoublement peut être envisagé à n'importe quel niveau scolaire, et les élèves ne peuvent pas passer au niveau suivant s'ils ont des résultats nettement inférieurs aux normes du niveau scolaire. Sauf en cas de perturbation extrême de l'apprentissage, le redoublement n'est pas recommandé pour les élèves souffrant d'un handicap. **Les décisions de passage au niveau supérieur seront fondées sur les évaluations de l'élève, son assiduité, son taux d'achèvement des devoirs, sa fiche d'assiduité, ses caractéristiques socio-émotionnelles/de développement et d'autres mesures.** Notez qu'un élève peut courir un risque sérieux de redoublement s'il manque plus de 10 jours au cours d'une année scolaire. Les élèves de STRIVE Prep passeront au niveau supérieur ou redoubleront sur recommandation de l'enseignant de la classe ainsi que sur consultation de l'équipe du niveau scolaire, du directeur et de la famille. Le directeur prendra une décision finale et contraignante concernant le passage après consultation.

Au cours des réunions de remise des bulletins de notes et tout au long de l'année scolaire, les enseignants communiqueront avec les parents/tuteurs sur les progrès et la croissance académiques de leur enfant. Les parents/tuteurs seront informés verbalement et par écrit si leur enfant risque de redoubler.

Bulletins de notes et rapports de progression

Chaque trimestre, les élèves reçoivent un bulletin de notes qui comprend un résumé de leur travail académique. Les bulletins sont remis aux parents/tuteurs lors d'une rencontre avec les

¹ Veuillez vous adresser au directeur de votre enfant si vous souhaitez recevoir une copie du dossier d'inscription ou si vous avez des questions.

familles à l'automne et au printemps. Si le parent/tuteur ne peut pas assister à cette réunion, il doit prévoir un autre moment pour rencontrer le conseiller de l'élève. Les bulletins de notes non reçus lors des réunions sont envoyés à la maison.

Intégrité académique

STRIVE Prep s'engage à respecter les normes et les attentes les plus élevées en matière d'intégrité académique pour tous les élèves. Pour nous, il est vital d'avoir un climat scolaire qui favorise une conduite responsable de l'élève dans les études et au-delà. La malhonnêteté académique, y compris la tricherie et le plagiat, entraînera des sanctions appropriées, notamment la perte de privilèges ou de « temps libre » pour rattraper le travail et traiter les problèmes sous-jacents liés à la malhonnêteté académique. Les élèves ne recevront pas de crédit pour un travail académique qui ne reflète pas fidèlement leur propre maîtrise des connaissances et des compétences ; les décisions concernant l'octroi de crédits dans ces circonstances sont prises à la discrétion de l'école. Les cas répétés de malhonnêteté académique entraîneront une réunion avec les parents/tuteurs et des sanctions supplémentaires.

Devoirs à la maison

STRIVE Prep donnera des devoirs significatifs aux élèves tous les soirs, ce qui prolongera l'apprentissage et aidera les élèves à développer leur sens des responsabilités, à s'entraîner à la gestion du temps et à apprendre à résoudre des problèmes de manière indépendante. Tous les élèves reçoivent un dossier de devoirs, qui les aide à acquérir des compétences essentielles en matière d'organisation. L'aide de la famille est attendue ; cependant, l'élève doit faire ses devoirs de manière indépendante afin de bénéficier de la pratique supplémentaire. En collaboration, il est utile de vérifier activement les devoirs chaque soir avec votre enfant.

Les devoirs comprennent 20 minutes de lecture obligatoire chaque soir, y compris les week-ends et les jours fériés, pour lesquelles une signature du parent/tuteur est requise sur le journal de lecture, qui est inclus dans le dossier de devoirs de chaque élève. D'après les recherches, le meilleur moyen d'améliorer les compétences en lecture d'un élève est de le faire **LIRE, LIRE, LIRE**. **Soutenir la lecture indépendante de votre enfant à la maison est le meilleur moyen de l'aider à améliorer la vitesse, la précision, le vocabulaire et la compréhension de ses lectures.** Bien que les élèves de STRIVE Prep bénéficient d'un temps de lecture de qualité pendant l'école, ils doivent **LIRE, LIRE, LIRE** à la maison chaque soir, chaque week-end et pendant les vacances scolaires. Les élèves peuvent lire de manière indépendante en anglais, en espagnol ou dans d'autres langues parlées à la maison. Les parents/tuteurs doivent encourager, accompagner, participer ou superviser leur enfant lorsque ce dernier lit au moins 20 minutes chaque soir et chaque jour du week-end.

Attentes en matière de devoirs		
Les enseignants doivent...	Les élèves doivent...	Les familles doivent...
<ul style="list-style-type: none"> • Créer des devoirs utiles. • S'assurer que les devoirs sont inscrits dans le journal quotidien. • S'assurer que chaque devoir est clairement compris. • Relier les devoirs à l'enseignement en classe. • Varier les types de devoirs. • Utiliser les devoirs comme un moyen de vérifier la compréhension des compétences et du contenu enseignés précédemment. • Inclure tout aménagement aligné identifié dans le plan IEP ou Section 504 de l'élève. 	<ul style="list-style-type: none"> • Informer rapidement les parents/tuteurs des devoirs à faire à la maison en leur montrant le journal quotidien des devoirs. • Être responsables de l'achèvement des devoirs à temps, avec précision et de manière ordonnée. • Faire les devoirs manqués en raison d'absences. • Lire tous les jours. • Faire toujours de leur mieux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir du temps et fournir un espace tranquille pour étudier. • Aider leur enfant à prendre la responsabilité de faire ses devoirs. • Être au courant des devoirs, examiner et signer le journal quotidien des devoirs et de la lecture, examiner les travaux terminés et aider si nécessaire. • Veiller à ce que chaque travail soit effectué de manière satisfaisante. • Parler à leur enfant de ce qu'il a appris à l'école et l'encourager à adopter une attitude positive vis-à-vis de l'apprentissage. • S'assurer que leur enfant lit au moins 20 minutes chaque soir (les membres de la famille peuvent aussi lire avec lui !) et signer le journal de lecture. • Contacter l'enseignant de la classe de leur enfant ou le directeur de l'école si une aide supplémentaire est nécessaire.

Partenariat école-famille

STRIVE Prep est une communauté d'élèves, de familles, d'enseignants et de responsables scolaires. Nous sommes convaincus de l'importance de la collaboration pour avoir un impact positif sur le développement scolaire et social de chaque enfant. Ces partenariats soutiennent nos élèves et la communauté scolaire à tous les égards - en particulier dans les domaines des études, du plaidoyer, du service et de la communication. Des partenariats solides entre les familles et le personnel de l'école, en particulier les enseignants, constituent un principe fondamental de notre action à STRIVE Prep.

L'implication des familles est bienvenue

Les relations famille-école de STRIVE Prep sont entretenues par le biais des activités suivantes :

- Réunions avec les nouvelles familles afin de les accueillir à STRIVE Prep (des visites à domicile peuvent avoir lieu si nécessaire et si les précautions d'hygiène et de sécurité le permettent)
- Inscription et rencontres de début d'année en août
- Une soirée de rentrée des classes par an, fin août ou début septembre
- Rencontres avec les élèves, les familles et les enseignants (y compris les soirées-réunions avec les familles, une à l'automne et une au printemps)
- Célébrations de l'apprentissage pour montrer ce que les élèves apprennent et créent en classe
- Événements, célébrations et spectacles à l'échelle de la communauté
- Appels téléphoniques proactifs des enseignants à chaque famille une fois par mois
- Journaux de devoirs, de lecture indépendante et de comportement
- Possibilités de bénévolat, comme la foire aux livres et l'accompagnement de sorties pédagogiques
- Participation au conseil des familles

Il est demandé aux familles de STRIVE Prep de :

- Renforcer les normes académiques et de comportement de STRIVE Prep à la maison
- Établir une routine quotidienne pour leur enfant afin de le préparer à la réussite
- S'assurer que leur enfant se repose bien afin qu'il soit prêt à apprendre chaque jour
- Fournir un espace calme pour que leur enfant puisse étudier
- Renforcer positivement les progrès et les succès de leur enfant
- Discuter des études et du travail de leur enfant avec les membres de la famille
- Aider l'enfant à faire ses devoirs et à lire de façon indépendante
- Veiller à ce que l'enfant fasse tous ses devoirs proprement et lise tous les soirs
- Envoyer leur enfant à l'école avec l'uniforme STRIVE Prep
- Assister à toutes les réunions obligatoires des parents/tuteurs, telles que les inscriptions avant l'année et les soirées de remise des bulletins
- Maintenir une communication constante et respectueuse avec les enseignants et les administrateurs

Il peut être demandé aux familles de STRIVE Prep de :

- accompagner les sorties pédagogiques ;
- aider au recrutement des élèves ;
- faire du bénévolat à l'école lorsque cela est possible.

Conseil des familles

Chaque campus STRIVE Prep dispose d'un conseil des familles qui se réunit tous les mois. En partenariat avec le directeur et les membres du personnel de l'école, le conseil des familles examine les données sur les performances de l'école et les informations sur le programme éducatif, et si nécessaire, fournit des commentaires et des recommandations. Il identifie également les sujets importants basés sur les besoins académiques et socio-émotionnels des élèves et de la communauté scolaire dans son ensemble, afin de les partager avec le personnel de l'école et les autres familles. Enfin, les membres du conseil des familles jouent un rôle clé en aidant à planifier les activités, en renforçant la fierté de l'école et en partageant des informations clés avec les autres familles de l'école. Trois membres du conseil des familles sont élus par le corps des parents/tuteurs, un enseignant est élu par le corps professoral et un membre de la communauté est nommé par le directeur. Chaque région est représentée au conseil STRIVE Prep par un représentant des parents. La liste de tous les membres du conseil figure sur le site Web de STRIVE Prep.

Engagement école-famille

L'engagement école-famille, inclus à la page 24 du présent Guide, décrit les attentes générales et spécifiques des élèves, des enseignants et des parents/tuteurs. Notre

collaboration est un partenariat tripartite, et les attentes les plus élevées doivent orienter toutes nos actions afin de garantir une éducation de la plus haute qualité pour chaque enfant.

Protection des enfants et signalement des abus

Tous les membres du personnel de STRIVE Prep sont tenus par la loi de signaler les cas de maltraitance ou de négligence envers les enfants s'ils ont des raisons de penser qu'une telle situation se produit. Toute personne peut signaler une suspicion d'abus ou de négligence envers un enfant en contactant la ligne d'assistance téléphonique du Colorado pour les abus et la négligence envers les enfants au 844-264-5437.

Attentes nourries à l'égard des élèves

À STRIVE Prep, nous estimons qu'il faut offrir à nos élèves une éducation à la fois joyeuse et rigoureuse. Tout au long de la journée, on peut voir les élèves de STRIVE Prep travailler dur, collaborer avec leurs camarades et sourire parce qu'ils s'amuse. L'apprentissage et la sécurité des élèves sont notre priorité numéro un et c'est la raison pour laquelle STRIVE Prep nourrit des attentes élevées pour tous les élèves à chaque instant de la journée. Un environnement d'apprentissage sûr est fondamental pour apprendre à STRIVE Prep. À STRIVE Prep, nous nous efforçons de créer un environnement sûr et propice à l'apprentissage à l'école afin d'offrir à tous les élèves une opportunité éducative appropriée.

Suivi du comportement

Afin de garantir le maintien d'une culture scolaire positive, le système de gestion du comportement utilisé à STRIVE Prep est centré sur l'aide aux élèves pour qu'ils intériorisent les valeurs et les attentes de l'école. Class Dojo est le système de suivi du comportement utilisé à STRIVE Prep - Ruby Hill. Ce système est utilisé de la manière suivante :

- Motiver les élèves vers un comportement positif par l'attribution de « points », en particulier pour les actions liées à nos convictions fondamentales.
- Renforcer les attentes en retirant des points pour les comportements inattendus et indésirables.
- Les élèves auront la possibilité d'« acheter » des choses en fonction des points Dojo qu'ils auront acquis, notamment des expériences, des privilèges, des responsabilités en classe et de petits articles comme des autocollants, des crayons et des « fidgets ».
- Les parents sont encouragés à rejoindre la classe Dojo de leur enfant pour recevoir des messages de leur enseignant et pouvoir suivre la journée de leur enfant (points gagnés ou perdus et pourquoi).

Discipline scolaire

STRIVE Prep met en œuvre la matrice de comportements de DPS qui est alignée sur la politique de discipline de DPS ; la politique complète de DPS peut être consultée sur le [site Web du Conseil de l'éducation des Écoles publiques de Denver, Politique JK-R](#). Pour toute question relative au DPS Behavior Matrix (matrice de comportements de DPS) ou à sa mise en œuvre, veuillez contacter le directeur de votre école. **Une copie de la matrice de comportements de DPS la plus récente est également disponible au secrétariat de l'école.**

Le personnel scolaire responsable de la mise en œuvre des politiques de discipline scolaire doit le faire sans discrimination fondée sur la race, le sexe, l'origine nationale, l'ethnicité, la religion, le handicap, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

Sanctions générales relatives aux comportements à l'école

Lorsque les élèves n'incarnent pas les convictions fondamentales ou enfreignent les règles de l'école, ils peuvent se voir infliger une ou plusieurs des sanctions suivantes, la sanction spécifique dépendant de la situation :

- Avertissement verbal
- Privation temporaire
- Changement de place dans la classe
- Temps de réflexion
- Notification écrite aux parents/tuteurs
- Rencontre de l'élève avec le directeur adjoint ou le directeur
- Réunion avec les parents/tuteurs
- Confiscation des objets qui perturbent l'environnement d'apprentissage
- Perte de privilèges (par exemple, récréation, parler pendant le déjeuner, activités sportives, temps libre, activités extrascolaires, excursions, etc.)
- Les suspensions (à l'intérieur et à l'extérieur de l'école) et les expulsions ne sont utilisées que conformément aux procédures DPS et à la législation de l'État. Veuillez consulter le directeur ou le secrétariat de votre école.

Tous les éléments pertinents du plan IEP ou de la Section 504 d'un élève (par exemple, le plan d'intervention sur le comportement, les aménagements, etc.) sont pris en compte lors de la détermination des sanctions liées au comportement pour les élèves handicapés.

Contention des élèves

STRIVE Prep suit la [politique de contention des élèves des Écoles publiques de Denver](#). Cette politique doit être mise en œuvre en utilisant un jugement professionnel sain, en tenant compte de la sécurité, du bien-être et de la dignité des membres de la communauté scolaire.

Seuls les membres du personnel certifiés et formés peuvent maîtriser physiquement un élève. La contention physique ne peut être utilisée que dans les situations suivantes :

- Pour protéger l'élève contenu ou d'autres personnes contre une menace sérieuse, probable et imminente de dommage corporel
- En cas d'urgence, lorsque d'autres solutions moins restrictives ont échoué ou que le membre du personnel détermine que de telles solutions seraient inappropriées ou inefficaces dans les circonstances

Ces actes ne constituent pas des mauvais traitements infligés aux enfants et ne seront pas interprétés comme des châtiments corporels au sens et à l'intention de la présente politique.

La contention ne comprend pas :

1. l'utilisation de dispositifs de protection ou d'adaptation pour apporter un soutien physique, la prévention des blessures ou des procédures médicales volontaires ou de sauvetage ;
2. la retenue d'un élève pendant moins de 5 minutes pour sa protection ou celle d'autres personnes ; ou
3. l'utilisation de la privation temporaire. La privation temporaire est le placement d'un élève individuellement auprès d'un adulte dans le but de permettre à l'élève de réfléchir à un comportement inapproprié avant de rejoindre la classe ou une autre activité liée à l'école.

Discipline dans les classes ECE-3e

Conformément à la politique des Écoles publiques de Denver, aucun élève du préscolaire à la 3e année ne peut être expulsé des Écoles publiques de Denver, sauf en cas de possession d'une arme à feu, comme le prévoit la loi fédérale. Les suspensions de l'école pour les élèves de ces classes seront réservées aux infractions les plus graves ayant un impact sur la sécurité du personnel et des élèves. L'échelon de la matrice de comportements des Écoles publiques de Denver pour les infractions récurrentes de type 1, 2 ou 3 ne s'applique pas aux élèves de l'école maternelle à la 3e année. Les élèves de ces classes ne sont pas non plus susceptibles d'être identifiés comme « habituellement perturbateurs ».

Intimidation et cyberintimidation

STRIVE Prep s'engage à fournir un environnement scolaire sûr et sécurisé pour tous les élèves. Pour nous, les élèves doivent pouvoir apprendre dans un environnement exempt de menaces, de harcèlement et de tout type de comportement d'intimidation, y compris la cyberintimidation.

L'intimidation est l'utilisation de la coercition ou du harcèlement pour prendre le contrôle d'une autre personne afin de lui causer un préjudice physique, mental ou émotionnel. L'intimidation peut se produire par des moyens écrits, verbaux ou électroniques, ou par un acte ou un geste physique.

L'intimidation, pour quelque raison que ce soit, est interdite dans toutes les écoles STRIVE Prep, que ce soit sur le site de l'école ou lors d'événements parrainés par l'école. Si un élève se livre à l'intimidation, il fera l'objet de mesures disciplinaires conformément à la matrice de comportements de DPS. STRIVE Prep soutiendra les élèves et le personnel dans la prévention de l'intimidation, interviendra immédiatement dans les cas avérés d'intimidation, travaillera avec les élèves pour changer le comportement d'intimidation et accompagner les élèves qui en sont victimes, et reconnaîtra et louera les comportements positifs et de soutien. Ces efforts sont destinés à maintenir un environnement sans intimidation.

L'intimidation peut également avoir lieu par voie électronique lorsque les élèves ne sont pas sur le campus. Si ces actes d'intimidation perturbent l'environnement scolaire, STRIVE Prep peut prendre des mesures disciplinaires.

Si des actes d'intimidation ont eu lieu, un élève ou un parent/tuteur doit immédiatement le signaler au directeur, au directeur adjoint, à l'administrateur, à un enseignant ou à un professionnel de la santé mentale. Le personnel enquêtera alors sur le ou les incidents de manière approfondie et confidentielle, dans la mesure du possible, et choisira la solution appropriée. Si un parent/tuteur estime que le recours est insuffisant, il peut envoyer un email à managingdirectors@striveprep.org. Les représailles envers les personnes participant à une enquête ne seront pas tolérées.

L'intimidation est considérée comme du harcèlement et peut constituer une violation des droits civils lorsqu'elle est fondée sur la race, l'origine ethnique, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, la religion, l'origine nationale, l'ascendance, l'âge, l'état civil, le statut d'ancien combattant ou le handicap. Pour plus d'informations sur le harcèlement, veuillez consulter la section Harcèlement de ce Guide ou contacter votre directeur.

Safe2Tell

Safe2Tell Colorado est conçu pour aider les élèves à signaler de manière anonyme tout comportement menaçant qui vous met en danger, vous, votre école, vos amis, votre famille ou votre communauté. Safe2Tell CO est ANONYME - ce qui signifie que votre identité en tant que déclarant est INCONNUE. Safe2Tell veut seulement entendre votre inquiétude et essayer de vous aider. L'anonymat est protégé par la loi de l'État du Colorado. Le numéro gratuit est le suivant : 1-877-542-7233 (SAFE). Les signalements peuvent également être effectués en ligne. Vous pouvez en savoir plus sur Safe2Tell et sur la façon de faire des signalements anonymes en ligne sur safe2tell.org.

Armes

Les armes à feu, les couteaux, les explosifs ou les armes de tout type sont interdits dans l'école, sur le campus, partout dans les locaux, dans les transports scolaires ou lors de tout événement parrainé par l'école ou lié à l'école. Les répliques ou les articles qui ressemblent à des armes, y compris les armes jouets, ou qui pourraient raisonnablement être utilisés comme des armes ne sont jamais autorisés.

Violence

Afin de garantir que la communauté STRIVE Prep est sûre pour tous les élèves, les comportements violents ne seront pas tolérés. Tout élève qui commet ou menace de commettre un acte de violence physique à l'école, dans les transports scolaires, lors d'un événement lié à l'école, ou qui planifie une telle activité violente pendant la journée scolaire, recevra une sanction appropriée comme indiqué dans la matrice de comportements de DPS.

Drogues, alcool et tabac

L'utilisation, la possession, la distribution ou la vente d'alcool, de tabac ou de drogues illicites par les élèves, y compris la consommation de marijuana sans ordonnance médicale valide et en conformité avec toutes les règles d'utilisation applicables, ou le mauvais usage de médicaments sur ordonnance, sont interdits dans l'enceinte de l'école, lors de toute activité parrainée par l'école, lorsque les élèves sont transportés dans des véhicules au nom de l'école, ou à tout moment ou dans tout lieu où l'école mène ses activités. Une violation de cette politique entraînera une sanction telle que décrite dans la matrice de comportements de DPS.

Fouille des élèves

Le personnel de STRIVE Prep peut procéder à une fouille de l'enceinte de l'école (y compris, mais sans s'y limiter, les casiers des élèves) si l'école a un intérêt impérieux, un besoin spécial ou s'il existe une suspicion raisonnable de violation de la politique ou des règles de l'école. Les autorités scolaires peuvent également fouiller le corps et/ou les biens personnels d'un élève, le bureau, le sac à dos, le véhicule garé dans l'enceinte de l'école ou un bien de l'école attribué à un élève particulier, chaque fois qu'une autorité scolaire a des soupçons raisonnables que des articles considérés comme illégaux, perturbateurs ou en violation de la politique ou des règles de l'école, ou que de tels articles sont utilisés d'une manière qui enfreint la politique ou les règles de l'école, sont en possession de l'élève. Les autorités scolaires retiendront un élève s'il y a un soupçon raisonnable que l'élève a en sa possession des drogues, des narcotiques, des armes, des explosifs ou tout autre objet de contrebande dangereux, et si cette possession constitue un danger clair et imminent pour la sécurité et le bien-être ou la propriété de l'école.

Transport

Le transport n'est garanti que pour les élèves souffrant d'un handicap admissible ou qui sont sans abri. Si vous estimez que vous ou votre enfant pouvez bénéficier de services de transport, veuillez contacter le directeur de votre école ou le travailleur social/psychologue scolaire. Pour plus d'informations sur les services disponibles pour les élèves sans domicile fixe, veuillez contacter le travailleur social/psychologue scolaire de votre école ou consulter le site <http://thecommons.dpsk12.org/Page/1147>.

Dans certains cas, des services de transport peuvent être proposés dans certaines régions ou des cartes d'abonnement de bus peuvent être disponibles pour les élèves. Veuillez contacter le directeur de votre école pour plus d'informations.

Politiques générales de l'école

Notre objectif est de faire en sorte que chaque élève fréquente l'école régulièrement - **Chaque élève. Chaque jour !** Pour réussir à STRIVE Prep, les élèves doivent être présents. Une présence régulière est la clé de la réussite, et ce ne sont pas tous les apprentissages scolaires qui peuvent faire l'objet de rattrapage à la maison. Pour STRIVE Prep, il est de la responsabilité du parent/tuteur et de l'élève de s'assurer que l'élève fréquente l'école tous les jours et se conforme aux règles de présence à l'école afin de recevoir une éducation appropriée.

Toutes les écoles STRIVE Prep disposent de politiques claires définissant les directives et les attentes en matière d'assiduité. Les écoles peuvent également élaborer et mettre en œuvre des plans d'assiduité individuels ou à l'échelle de l'école, conformément à la politique de STRIVE Prep et à la législation de l'État, afin d'encourager la présence quotidienne des élèves.

Une copie du calendrier scolaire est disponible sur la page Web de chaque école à l'adresse www.striveprep.org.

Hygiène des élèves

Les élèves doivent se laver les mains ou utiliser un désinfectant pour les mains après être allés aux toilettes, avant et après les repas et à tout autre moment de la journée si les administrateurs de l'école ou les enseignants le demandent. Dans la mesure du possible, les élèves doivent couvrir leur toux ou leurs éternuements avec un mouchoir en papier, jeter ce dernier à la poubelle et se nettoyer les mains avec de l'eau et du savon ou un désinfectant pour les mains. Les élèves doivent éviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche avec des mains non lavées.

Journée scolaire

Les portes de l'école s'ouvrent à 7:45 chaque matin. Les élèves ne peuvent pas être déposés avant 7:45. Les élèves doivent arriver entre 7:45 et 8:00. Le rassemblement du matin commence à 8:00. Les élèves qui arrivent après 8:00 ratent un temps communautaire et d'apprentissage essentiel.

L'école fonctionne jusqu'à 15:00 du lundi au vendredi.

Retards

Les élèves qui arrivent à 8:01 ou plus tard, selon l'horloge de l'école, sont considérés comme en retard.

Les élèves qui sont en retard perdent un temps d'apprentissage précieux. Si un élève accumule trop de retards, le parent/tuteur peut être convoqué pour rencontrer l'enseignant et/ou l'administrateur afin de résoudre le problème et de signer un contrat d'arrivée à l'heure.

Descente/Récupération des élèves

STRIVE Prep libère ses élèves à 15:00 du lundi au vendredi. Il est de la responsabilité du parent/tuteur de prendre les dispositions nécessaires pour venir chercher l'élève à l'heure à l'école.

Les parents/tuteurs, et les personnes à contacter en cas d'urgence si nécessaire, seront appelés après l'heure de descente si l'élève n'a pas été récupéré dans un délai raisonnable, déterminé par le directeur. Si votre enfant n'a pas été récupéré et que nous n'avons pas pu contacter les personnes figurant sur la liste des contacts d'urgence, l'école se réserve le droit de contacter les organismes appropriés, y compris les forces de l'ordre. **En outre, l'école se réserve le droit de facturer des frais de garde d'enfants en cas de retard chronique.** Tout enfant laissé à l'école de manière répétée entraînera une réunion avec les parents ou tuteurs, et un plan de récupération à la descente sera mis en place.

Descente anticipée

Les élèves qui doivent quitter le campus plus tôt doivent être récupérés par un parent/tuteur ou une personne autorisée. Le parent/tuteur ou la personne autorisée devra présenter une pièce d'identité et signer le registre de présence de l'école avant que l'élève ne soit libéré. Aucun élève ne sera autorisé à quitter l'école sans un adulte qui est soit le tuteur légal de l'élève, soit un adulte ayant reçu une autorisation écrite du tuteur légal. L'autorisation doit

être une note écrite signée et envoyée à l'école à l'avance, précisant le nom, l'adresse et le numéro de téléphone actuel de l'adulte, ainsi que les jours précis où il pourra venir le chercher. Au début de l'année scolaire, les parents/tuteurs soumettront un formulaire de décharge indiquant les noms et informations de toute personne, en plus des parents/tuteurs, qui est autorisée à venir chercher leurs enfants.

Pour garantir la sécurité des élèves, le personnel vérifiera l'identité avec photo des personnes nouvelles ou inconnues qui viennent chercher les élèves.

Procédures d'assiduité et informations générales

Nous sommes conscients que certaines absences sont inévitables en raison de problèmes de santé ou d'autres circonstances. Mais nous savons aussi que lorsque les élèves manquent trop l'école, quelle qu'en soit la raison, ils peuvent prendre du retard sur le plan scolaire. Que ces absences soient justifiées ou non, elles représentent toutes une perte de temps en classe et une occasion perdue d'apprendre. Les élèves doivent venir à l'école tous les jours, sauf en cas de maladie grave, notamment si elle est contagieuse, ou dans d'autres circonstances décrites ci-dessous comme une absence « justifiée ». Les absences pour maladie de plus de deux jours peuvent nécessiter une confirmation écrite par un médecin. Toute absence non justifiée entraînera une communication immédiate avec les parents ou les tuteurs.

Les élèves sont responsables du rattrapage du travail manqué en raison d'une absence. Si l'absence est planifiée, les parents/tuteurs et les élèves doivent demander le rattrapage à l'avance.

Notification des absences

Un parent/tuteur doit informer l'école avant 9:00 le jour de l'absence, en indiquant la raison et la date de retour de l'élève à l'école ; cependant, nous encourageons les parents/tuteurs à notifier l'école aussi longtemps à l'avance que possible.

Selon les circonstances, une documentation écrite peut être requise afin de marquer l'absence comme « justifiée ».

À son retour à l'école, chaque élève qui a été absent et dont le parent/tuteur n'a pas appelé l'école, doit fournir au surveillant général une note du parent/tuteur (ou autre personne responsable), qui expose la ou les raisons de l'absence/du retard (la note doit inclure la date et toute autre information énumérée ci-dessous qui peut être nécessaire pour l'absence spécifique).

Veillez noter : lorsqu'un élève est absent, le parent/tuteur recevra un appel téléphonique automatisé chaque jour d'absence de l'élève.

Absences justifiées

Une absence justifiée est une absence avec la permission du parent/tuteur et approuvée par le directeur pour l'une des raisons suivantes :

- Maladie ou état de santé de l'élève
- Décès dans la famille proche
- Rendez-vous médical ou de santé mentale (par exemple, chez le médecin, le dentiste, pour une thérapie)
- Observation d'une fête religieuse
- Absence résultant d'actions disciplinaires de l'école (par exemple, une suspension)
- Obligation légale (par exemple, comparution au tribunal, travaux d'intérêt général)
- Journée de santé mentale déterminée par le parent/élève (2 par an) ou
- Un autre engagement non évitable de l'élève (le parent/tuteur doit discuter avec le directeur pour déterminer si l'absence sera jugée justifiée)

L'école peut exiger des documents du parent/tuteur afin de confirmer que l'absence est justifiée par l'école (par exemple, une documentation écrite du parent/tuteur et/ou du fournisseur de soins de santé ou une preuve de la raison pour laquelle l'élève a manqué l'école).

Absences non justifiées

Une absence non justifiée est une absence qui ne répond pas aux critères d'une absence justifiée ou lorsque le parent/tuteur ne fournit pas la documentation écrite nécessaire pour une absence justifiée. Par exemple : vacances de la famille et/ou des élèves, situations de garde d'enfants, activités non liées à l'école, etc. Si vous savez à l'avance que votre enfant devra manquer l'école pour une raison quelconque, veuillez contacter le directeur de l'école de votre enfant pour voir comment il peut éviter de manquer le travail scolaire.

Veillez noter : c'est le directeur, et non les familles, qui décide en dernier ressort si les absences sont justifiées ou non. En outre, si un élève manque une grande partie de l'école en raison de ses absences, le personnel de l'école travaillera avec les familles pour déterminer un plan d'assiduité.

Absentéisme scolaire

L'assiduité scolaire est exigée par la loi de l'État pour les élèves jusqu'à l'âge de 17 ans. L'objectif des lois et des politiques relatives à la fréquentation scolaire et à l'absentéisme est de soutenir l'élève et sa famille et de réduire les obstacles à la fréquentation scolaire.

Les élèves qui ont quatre absences non justifiées en un mois ou 10 absences non justifiées en un an peuvent être renvoyés devant DPS en vue d'une plainte pour absentéisme scolaire. STRIVE Prep est tenu de déposer une plainte pour absentéisme scolaire si l'élève a plus de trente (30) jours d'absences non justifiées.

Avant d'ouvrir la procédure de plainte pour absentéisme scolaire, le directeur informera le parent/tuteur des absences non justifiées et demandera une réunion avec le parent/tuteur pour discuter des absences et mettre en place un plan d'assiduité. Le dépôt d'une plainte pour absentéisme peut être envisagé si les mesures prises par l'école n'ont pas réussi à réduire de manière substantielle les absences de l'élève, et si l'intervention et la supervision du tribunal sont nécessaires pour aider l'école à réduire les absences de l'élève.

Si vous estimez que votre enfant a besoin d'un plan d'assiduité ou si vous souhaitez obtenir de plus amples informations sur la procédure d'absentéisme scolaire, veuillez contacter le directeur de votre enfant.

Urgences familiales

En cas d'urgence, les parents/tuteurs doivent contacter le secrétariat par téléphone ou en personne. Pour la sécurité et le décompte précis de tous les élèves, les parents/tuteurs ne peuvent pas sortir les élèves des locaux de l'école ou contacter les élèves dans les salles de classe sans l'autorisation préalable du personnel.

Accident ou urgence médicale

En cas d'urgence médicale ou d'accident grave frappant un élève à l'école ou survenant lors d'un événement scolaire à l'extérieur du campus, les premiers soins seront administrés et les parents/tuteurs de l'élève seront immédiatement contactés. Si les parents/tuteurs ne peuvent être joints, une personne figurant sur la fiche médicale de l'élève (ou la carte de contact d'urgence) ou le médecin de famille sera contacté. Si la situation le justifie, l'école appellera les services médicaux d'urgence (911).

Administration de médicaments aux élèves

Les médicaments ne peuvent être administrés que sur prescription d'un médecin ou d'un dentiste et avec l'autorisation écrite expresse des parents/tuteurs. Un formulaire d'autorisation d'administration de médicaments doit être rempli et signé par le(s) parent(s)/tuteur(s) et le médecin. **Le formulaire d'autorisation de médication est disponible auprès du secrétariat. Les médicaments doivent être fournis à l'école avec le contenant original de la pharmacie et une étiquette indiquant le nom de l'enfant, le nom du médicament, la dose, le nombre de fois par jour, la méthode et la date à laquelle le médicament doit être arrêté (le cas échéant).** Des documents supplémentaires peuvent être exigés pour l'administration de médicaments lors d'événements scolaires se déroulant en dehors des heures de classe.

Fermetures, heures d'ouverture décalées/descente anticipée

En cas de mauvais temps, STRIVE Prep suivra la décision des Écoles publiques de Denver de fermer l'école ou de retarder le début des cours. Les fermetures et les ouvertures retardées des Écoles publiques de Denver sont annoncées sur toutes les stations de radio et de télévision de la région métropolitaine de Denver et sont affichées sur leur site Web www.dpsk12.org. Dans la mesure du possible, STRIVE Prep s'efforcera également de communiquer ces informations aux familles au plus tard à 5:30 du matin par le biais de divers canaux, notamment des appels automatiques et des SMS, ainsi que par le biais d'annonces publiées sur notre site Web www.striveprep.org et sur les pages de réseaux sociaux de l'école. Il incombe aux parents/tuteurs et aux élèves d'accéder à ces informations.

En de rares occasions, l'état des installations scolaires ou d'autres variables externes imprévisibles peuvent nécessiter une libération anticipée d'urgence des élèves ou la fermeture de l'école. STRIVE Prep informera les parents/tuteurs de ces circonstances et de toutes les instructions relatives aux changements d'heure de descente ou d'horaire par le biais d'un message téléphonique ou textuel enregistré, ainsi que par des annonces sur le site Web de STRIVE Prep, le Class Dojo et les pages officielles des réseaux sociaux de STRIVE Prep.

Sorties pédagogiques, excursions et possibilités d'éducation en plein air

Les sorties pédagogiques, les excursions et les opportunités d'éducation en plein air font partie de l'expérience éducative des élèves de STRIVE Prep et exposent les élèves à de nombreuses opportunités éducatives qui n'existent pas en classe. Les parents et tuteurs comprennent que la participation à toute excursion ou opportunité d'éducation en plein air peut exposer leur enfant à des risques, y compris des accidents, des dommages, des pertes ou des blessures et comprennent que STRIVE Prep n'est pas responsable de ces risques. Des formulaires d'autorisation de sortie seront envoyés à la maison avant chaque sortie et un élève ne pourra participer à une sortie que si le formulaire d'autorisation signé est retourné. Les parents/tuteurs ayant des questions sur les politiques générales en matière de sorties éducatives doivent s'adresser au directeur. Les questions concernant une sortie éducative spécifique doivent être adressées à l'enseignant/au membre du personnel qui l'organise.

Service de restauration

STRIVE Prep fournit un service de petit-déjeuner et de déjeuner à ses élèves. L'école participe au National School Lunch Program, qui fournit un petit-déjeuner gratuit à tous les élèves et des déjeuners gratuits ou à prix réduit aux élèves admissibles. Les demandes de participation à ce programme sont disponibles lors de l'inscription, de l'orientation et au secrétariat. Les familles sont financièrement responsables du coût du déjeuner tel que déterminé par le National School Lunch Program. Les élèves qui ne sont pas admissibles au programme de repas gratuits ou à prix réduit et qui n'apportent pas d'argent ou de repas à l'école peuvent se voir offrir un repas par les administrateurs de l'école. Tous les frais encourus doivent être remboursés rapidement au secrétariat auprès de votre surveillant. Les comptes des élèves

peuvent devenir négatifs sans pénalité ; cependant, les familles doivent rembourser STRIVE Prep dès que possible.

Le petit-déjeuner est servi de 7:45 à 8:00 dans les salles de classe des élèves. Si un élève arrive à l'école après 8:00, il recevra son petit-déjeuner à la réception. C'est également à cette heure que les enseignants font l'appel, vérifient les devoirs des élèves et leur communiquent des informations pour la journée.

Les familles peuvent envoyer leur enfant à l'école avec son déjeuner à condition que ce dernier soit contenu dans un sac ou une boîte à déjeuner avec une étiquette au nom de l'enfant. Les élèves n'auront pas accès à un réfrigérateur ou à un micro-ondes. Si l'enfant doit arriver à l'école avec son déjeuner, nous vous demandons d'envoyer des aliments nutritifs qui ne nuisent pas à l'apprentissage de l'élève. Nous encourageons les élèves et les familles à faire des choix sains concernant les aliments que les élèves apportent et mangent pendant la journée scolaire.

Allergies des élèves

Les parents/tuteurs sont tenus d'informer l'infirmière scolaire et le directeur si leur enfant a des allergies ou des restrictions alimentaires. Une fois prévenue, l'école travaillera avec vous pour répondre aux besoins de votre enfant et assurer sa sécurité. Des documents médicaux peuvent être nécessaires et les familles sont tenues de fournir les médicaments d'urgence dont leur enfant peut avoir besoin (par exemple, EpiPen). L'infirmière de l'école, le directeur et les parents/tuteurs travailleront ensemble pour élaborer un plan d'urgence en cas d'allergie. (i.e. administration d'EpiPen, le cas échéant, et soumis avec le formulaire médical). Les parents sont tenus d'informer l'école de tout changement concernant l'allergie ou les besoins en médicaments de leur enfant.

STRIVE Prep - Ruby Hill fournit quotidiennement aux élèves un petit-déjeuner, un déjeuner et des collations nutritives. Les familles ne peuvent envoyer une collation ou un petit-déjeuner à l'école que si l'élève a une restriction alimentaire médicale vérifiée. Le directeur ou l'enseignant de la classe se réserve le droit d'interdire à tout élève d'apporter une collation, un petit-déjeuner ou un déjeuner qui pourrait constituer une distraction pour l'apprentissage.

Veillez vous abstenir d'apporter à votre enfant des aliments ou des collations qui contiennent des arachides. Veuillez contacter le surveillant si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'aide pour déterminer les aliments sans arachides.

Célébration des anniversaires des élèves

Si vous souhaitez célébrer l'anniversaire de votre enfant dans la classe, la célébration doit être organisée avec l'enseignant et avoir lieu pendant le bloc « temps libre ». Les friandises sont facultatives. Si vous souhaitez apporter des friandises pour la classe de votre enfant, elles doivent être achetées en magasin et scellées avant d'être apportées à l'école. Aucun produit alimentaire contenant des ingrédients à base d'arachide ne sera servi aux élèves. Les gâteaux qui doivent être coupés ne seront pas autorisés. Vous devez fournir suffisamment de friandises pour tous les élèves de la classe si vous choisissez d'en apporter.

Utilisation de la technologie et des réseaux sociaux

Lors de l'inscription, tous les élèves de STRIVE Prep reçoivent l'**Accord de permission et d'utilisation de la technologie**. L'utilisation de la technologie ou des services Internet de STRIVE Prep n'est pas autorisée si les élèves et les parents/tuteurs ne signent pas cet accord. Toutes les règles et politiques de conduite de STRIVE Prep s'appliquent à l'utilisation des appareils et d'Internet fournis par l'école, y compris, mais sans s'y limiter, les politiques en matière d'intimidation, de discrimination et de harcèlement et le code de conduite. Les

élèves et les familles comprennent que l'utilisation par les élèves des appareils fournis par STRIVE Prep ou d'internet peut être surveillée et qu'ils ne doivent pas s'attendre à ce que les communications transmises par cette utilisation soient confidentielles. Il s'agit là d'un résumé de l'accord et de la politique. Les parents/tuteurs et les élèves peuvent obtenir une version complète auprès du secrétariat ou se référer à leurs documents d'inscription.

Manuels scolaires et œuvres au programme

Les élèves peuvent recevoir des manuels scolaires et des œuvres au programme et doivent maintenir ces livres en bon état tout au long de l'année. Les livres endommagés ou perdus sont à la charge du parent/tuteur et peuvent donner lieu à des frais.

Sacs à dos/articles personnels

Tous les élèves doivent apporter à l'école un sac à dos qui peut être porté sur deux épaules et qui est assez grand pour contenir un dossier 10" x 14". N'envoyez rien d'autre dans le sac à dos de votre enfant que sa boîte à déjeuner et son dossier de devoirs. Si vous avez besoin d'aide pour obtenir un sac à dos, veuillez contacter le directeur.

Le personnel de STRIVE Prep travaille très dur pour offrir un environnement scolaire sûr et riche en enseignements. Les objets de valeur que l'enfant apporte à l'école peuvent être perdus, endommagés ou volés. Tous les biens apportés à l'école le sont aux risques et périls de leur propriétaire. STRIVE Prep n'est en aucune manière financièrement responsable des biens appartenant aux élèves.

Les élèves ne peuvent pas avoir d'objets distrayants ou inappropriés pendant la journée scolaire, et de tels objets seront confisqués par le personnel de l'école et rendus à la fin de la journée. Il est fortement déconseillé aux élèves d'apporter à l'école des jouets et autres objets de distraction. Tout objet de ce type doit être laissé dans leur sac à dos tout au long de la journée. Si l'objet devient une distraction, il sera confisqué et les parents/tuteurs en seront informés. En cas de récidive, une réunion est convoquée avec les parents ou tuteurs.

Utilisation du téléphone par les élèves/téléphones portables

Au besoin, et en cas d'urgence, les élèves auront accès au téléphone de l'école pour contacter leurs parents/tuteurs. Si un élève a besoin de contacter un parent/tuteur, il doit demander la permission au personnel d'utiliser le téléphone de l'école.

Il est fortement déconseillé aux élèves d'apporter un téléphone portable à l'école. Si la famille d'un élève décide que son enfant a besoin d'avoir un téléphone avec lui, celui-ci doit être éteint et conservé dans le sac à dos de l'élève pendant toute la journée scolaire. Les élèves et les familles sont seuls responsables de la sécurité de leurs téléphones portables. Le personnel de STRIVE Prep n'assume aucune responsabilité en cas de vol, de perte ou de détérioration d'un téléphone portable, et les membres du personnel n'enquêtent pas sur les problèmes liés aux téléphones portables.

Objets perdus et trouvés

Le service Objets perdus et trouvés de l'école est situé près du secrétariat. Veuillez contacter le surveillant de votre école pour plus d'informations. Les objets non réclamés dans un délai d'un mois pourraient faire l'objet de dons en faveur d'une organisation caritative à la discrétion de STRIVE Prep.

Fournitures scolaires

STRIVE Prep - Ruby Hill fournit toutes les fournitures scolaires nécessaires et nous vous demandons de ne pas apporter de fournitures scolaires telles que des classeurs, des matériaux d'écriture ou des cahiers.

Uniformes scolaires

Les chemises d'uniforme scolaire doivent être achetées² au secrétariat et portées en permanence. Étant donné que tous les élèves portent le même uniforme, les parents/tuteurs doivent écrire le nom de leur enfant au marqueur permanent sur les étiquettes des uniformes.

Chemise : Polo à manches courtes STRIVE Prep ou autre chemise STRIVE Prep avec le logo de l'école.

Bas : Les bas kaki peuvent être des pantalons, des shorts, des jupes ou des jumpers. Nous demandons aux élèves qui portent des jupes et des jumpers de porter des shorts en dessous afin qu'ils soient à l'aise pour jouer activement, faire de l'éducation physique et s'asseoir en croisé sur le tapis.

Chaussures : Chaussures appropriées - pas de talons, de chaussures à roulettes ou de sandales.

Facultatif :

- **Chandail :** Cardigan STRIVE Prep bleu marine avec l'emblème de l'école, acheté au secrétariat de l'école. Notez que les élèves ne peuvent pas porter de vestes pendant la journée scolaire.

Si un élève arrive à l'école sans l'uniforme approprié, le personnel de l'école contactera la famille de l'élève et l'école prêtera des articles appropriés aux élèves, mais tous les articles empruntés doivent être rendus à l'école avant la fin de la journée.

Les élèves doivent s'abstenir de porter des accessoires (bijoux, maquillage, etc.) qui pourraient les distraire ou distraire les autres élèves pendant la journée scolaire. Les chapeaux et les capuches ne peuvent pas être portés à l'intérieur pendant la journée scolaire. Si la tenue ou l'apparence d'un élève suscite des inquiétudes, le personnel de l'école consultera les parents/tuteurs de l'élève. **Remarque :** si la politique en matière d'uniformes entre en conflit avec une observation culturelle/religieuse, veuillez en informer le directeur pour qu'il prenne des mesures d'adaptation dès que possible.

Vaccination des élèves

Conformément à la politique des Écoles publiques de Denver, aucun élève n'est autorisé à fréquenter ou à continuer à fréquenter une école de ce district sans satisfaire aux exigences légales de vaccination contre les maladies, à moins que l'élève ne bénéficie d'une exemption valide pour des raisons de santé, religieuses, personnelles ou autres, comme le prévoit la loi.

Politique relative aux visiteurs

STRIVE Prep accueille et encourage les visiteurs ; cependant, afin d'assurer la sécurité et le bien-être de tous les élèves et du personnel, tous les visiteurs - y compris les parents/tuteurs - sont tenus de se présenter directement au secrétariat, de s'enregistrer et de recevoir un laissez-passer de visiteur pendant les heures de cours normales. Les visiteurs doivent avoir une activité légitime dans l'école. Bien que les parents/tuteurs soient toujours les bienvenus, ils sont encouragés à prendre rendez-vous avec les enseignants ou les administrateurs. Comme les enseignants enseignent pendant la majeure partie de la journée scolaire, ils ne peuvent pas quitter la classe pour vous rencontrer. En les contactant à l'avance, vous pouvez prendre rendez-vous avec eux pendant leur période de planification ou en dehors des heures de classe. Vous pouvez toujours appeler le secrétariat pour fixer une heure de rencontre avec le directeur.

² Si vous n'êtes pas en mesure d'acheter un uniforme scolaire, veuillez contacter le directeur afin que des dispositions soient prises pour que votre enfant reçoive un uniforme.

Tous les visiteurs doivent adhérer au code de conduite et aux directives pour les visiteurs de STRIVE Prep (veuillez vous adresser à la réception pour plus d'informations).

Consentement et autorisation relatifs aux médias

STRIVE Prep aime célébrer et mettre en avant les réalisations de ses élèves et de son personnel, et promouvoir ses activités dans notre communauté. Par exemple, les élèves ou leurs travaux peuvent être présentés dans des documents destinés à former les enseignants et/ou à sensibiliser le public à nos écoles par le biais de journaux, de la radio, de la télévision, du Web, d'expositions, de brochures, de bulletins d'information et d'autres types de médias. Lors de l'inscription, les parents/tuteurs recevront un formulaire de consentement et d'autorisation pour les médias. Si vous avez des questions, veuillez contacter le directeur de votre école.

Distribution de matériel ou de documents publiés

Les publications préparées par et pour l'école peuvent être affichées ou distribuées à l'ensemble de la communauté, avec l'approbation préalable du directeur, du conseiller ou de l'enseignant. Il peut s'agir d'affiches de l'école, de brochures, de peintures murales, etc. Toutes les publications scolaires sont placées sous la supervision d'un enseignant, d'un parrain et du directeur.

À moins qu'un élève n'obtienne l'autorisation préalable du directeur, il est interdit d'afficher, de vendre, de faire circuler ou de distribuer à l'école ou sur le campus des documents écrits, des photographies, des images, des pétitions, des films, des cassettes, des affiches ou tout autre matériel visuel ou auditif. Le matériel affiché sans cette approbation sera retiré.

Commerce

Les élèves ne peuvent pas vendre quoi que ce soit sur la propriété de l'école sans l'autorisation du directeur. Ils ne peuvent pas collecter de l'argent ou du matériel à leurs propres fins ou pour une organisation à laquelle ils appartiennent en dehors de l'école sans l'autorisation préalable du directeur.

Matériel protégé par le droit d'auteur et propriété intellectuelle

Les élèves doivent se conformer aux dispositions de la loi sur les droits d'auteur et de la loi sur la propriété intellectuelle. STRIVE Prep interdit la reproduction illégale sous quelque forme que ce soit. Les documents protégés par des droits d'auteur, qu'ils soient imprimés ou non, publiés en ligne ou sous forme de logiciel, de musique, de support numérique ou de spectacle, ne doivent pas être reproduits ou exécutés, sauf si cette utilisation est autorisée par la loi ou si une autorisation écrite appropriée du détenteur des droits d'auteur a été reçue. Les élèves et les parents/tuteurs s'engagent à demander à leur directeur s'ils ont des questions concernant l'utilisation de ce matériel dans leurs travaux scolaires.

La propriété, les droits, les titres et les intérêts de toute propriété intellectuelle, y compris, mais sans s'y limiter, la propriété intellectuelle sous la forme d'un droit d'auteur, d'un brevet ou de tout autre type de propriété intellectuelle, créée par les élèves dans le cadre de leur inscription à STRIVE Prep ou avec une utilisation significative des ressources de STRIVE Prep (y compris, mais sans s'y limiter, les équipements, les fournitures, les installations ou les informations confidentielles et secrètes) sont la propriété conjointe de l'élève et de STRIVE Prep. Les élèves et leurs parents/tuteurs cèdent la propriété conjointe, ainsi que tous les droits et avantages de cette propriété, à STRIVE Prep. STRIVE Prep peut accorder une licence pour le matériel des élèves à des organisations externes ou utiliser le matériel créé par les élèves dans des publications, pour la collecte de fonds ou pour d'autres raisons. Dans la mesure du possible, STRIVE Prep informera les parents/tuteurs et les élèves avant toute publication ou utilisation externe des travaux des élèves.

Demande de résolution informelle et formelle d'une plainte

L'administration de l'école et le conseil d'administration de STRIVE Prep travaillent conjointement pour entendre et résoudre les plaintes des parents/tuteurs ou des membres de la communauté.

En cas de plainte concernant le comportement d'un élève ou les politiques de l'école, STRIVE Prep encourage le plaignant à aborder le problème directement avec le membre du personnel concerné. Si le plaignant n'est pas satisfait de la résolution proposée par le membre du personnel concerné, si cette résolution n'est pas pratique dans les circonstances ou si le plaignant pense que l'école a enfreint les lois ou règlements applicables, le plaignant doit demander à rencontrer le directeur. Si le problème n'est pas résolu avec le directeur dans un délai raisonnable (au plus tard 5 jours de classe après le dépôt de la plainte), le plaignant peut demander une résolution ou déposer une plainte officielle en contactant le directeur général de l'école. Vous pouvez obtenir les coordonnées du directeur général auprès de l'école ou en envoyant un email à managingdirectors@striveprep.org.

Si la plainte n'est pas résolue à la satisfaction du plaignant par le biais de ce processus, celui-ci peut demander que le président de STRIVE Prep (ou la personne désignée) procède à une révision en soumettant une demande écrite à info@striveprep.org. Si la plainte n'est pas résolue par le président, le plaignant peut soumettre une demande officielle de révision de la plainte par le conseil.

Interdiction de la discrimination et du harcèlement

Tous les élèves et le personnel de STRIVE Prep ont le droit de se sentir en sécurité et respectés. Conformément aux lois fédérales sur les droits civils (Title VI, Title IX, Americans with Disabilities Act, Section 504, et Age Discrimination Act), aux lois de l'État et aux politiques de STRIVE Prep. **STRIVE Prep ne pratique aucune discrimination fondée sur la couleur, l'origine ethnique, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, le statut de transsexuel, la religion, l'origine nationale, l'ascendance, l'âge, l'état civil, le statut d'ancien combattant, le handicap ou tout autre statut protégé par la législation locale, étatique ou fédérale, en ce qui concerne l'admission, l'accès ou le traitement dans le cadre de ses programmes ou activités éducatifs ou de son emploi.**

Le harcèlement est une forme de discrimination interdite. STRIVE Prep interdit les représailles à l'encontre de toute personne ayant déposé une plainte de bonne foi ou ayant participé de bonne foi à une enquête sur la discrimination ou le harcèlement. Aucune forme de discrimination et de harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, n'est tolérée.

La discrimination et le harcèlement n'ont pas leur place dans les écoles, sur les terrains scolaires, dans les bureaux de STRIVE Prep ou dans d'autres lieux ayant un lien avec STRIVE Prep. La discrimination et le harcèlement par les employés, les élèves et les membres de la communauté ne sont pas tolérés.

Si vous êtes un élève, un parent/tuteur, un membre de la communauté ou un employé souhaitant soulever un problème de harcèlement ou de discrimination, y compris dans le cadre du Title IX, veuillez contacter le responsable de l'école (ou le bureau central de STRIVE Prep) où la conduite a eu lieu ou contacter le coordinateur du Title IX de STRIVE Prep ou contacter reportdiscrimination@striveprep.org pour signaler le problème. Pour les incidents impliquant uniquement le personnel de STRIVE Prep, vous pouvez également contacter le service d'accompagnement des ressources humaines en envoyant un email à hrsupport@striveprep.org.

STRIVE Prep enquêtera rapidement sur tous les problèmes et rapports de harcèlement. Pour en savoir plus sur les politiques de STRIVE Prep en matière de non harcèlement et de non discrimination et sur le processus de résolution, veuillez consulter le site www.striveprep.org/resources. Des copies complètes des politiques de non harcèlement et de non discrimination de STRIVE Prep et des processus de résolution sont également disponibles sur chaque campus et au bureau central.

Title IX

Le coordinateur du Title IX de STRIVE Prep peut être joint à reportdiscrimination@striveprep.org, par téléphone au 720.772.4300 ou par courrier à STRIVE Prep - Central Office 2480 W. 26th Ave., Suite B-360 Denver, CO 80211. Le directeur de chaque campus est l'agent de liaison du Title IX. Les rapports peuvent être adressés directement à l'agent de liaison ou au coordinateur. Pour plus d'informations sur les politiques et procédures relatives au titre IX, veuillez consulter le site Web www.striveprep.org/resources.

Notification des droits en vertu de la loi FERPA

La loi Family Educational Rights and Privacy Act (FERPA) est une loi fédérale sur la protection de la vie privée qui offre aux parents/tuteurs (et aux élèves admissibles) certaines protections concernant les dossiers scolaires de leurs enfants. Pour protéger la vie privée de votre enfant, la loi exige généralement que les écoles demandent un consentement écrit avant de divulguer à des personnes autres que vous les informations personnelles identifiables de votre enfant contenues dans ses dossiers scolaires. En tant que parent/tuteur (ou élève admissible), vous avez également certains droits en ce qui concerne les dossiers scolaires de votre enfant.

Pour en savoir plus sur la loi FERPA, les dossiers scolaires, les droits des parents/tuteurs en vertu de la FERPA, les informations de l'annuaire, ce que STRIVE Prep a désigné comme informations d'annuaire et la manière dont vous pouvez exercer vos droits de retrait des informations de l'annuaire, veuillez consulter le site Web www.striveprep.org/resources. Les parents/tuteurs reçoivent également des informations sur la FERPA lors de l'inscription.

Engagement école-famille pour l'année scolaire 2022-2023

Pour les parents et tuteurs :

- Je m'engage à soutenir le programme académique rigoureux et les normes de conduite élevées de STRIVE Prep.
- Je m'engage à m'assurer que mon enfant est à l'école à l'heure, en uniforme, tous les jours, sauf en cas d'absence justifiée, auquel cas j'appellerai l'école avant 9:00 chaque jour où mon enfant sera absent ou en retard.
- Je m'engage à surveiller régulièrement le travail scolaire, les devoirs et les notes de mon enfant. Je l'encouragerai toujours à travailler dur et à produire le meilleur travail possible.
- Je m'engage à fournir à mon enfant un environnement dans lequel il pourra faire ses devoirs, avec un bureau ou une table propre et le matériel nécessaire.
- Je m'engage à appeler STRIVE Prep si j'ai des questions ou des préoccupations concernant les progrès scolaires ou l'apprentissage socio-émotionnel de mon enfant et à assister aux événements des parents/tuteurs requis tout au long de l'année.

Pour les élèves :

- Je m'engage à venir à l'école à l'heure et en uniforme (sauf indication contraire), tous les jours.
- Je comprends les valeurs de STRIVE Prep et m'engage à toujours faire de mon mieux pour les respecter.
- Je m'engage à accorder tout mon respect et toute mon attention à chaque tâche.
- Je m'engage à faire mes devoirs tous les soirs, à les apporter proprement à l'école et à les rendre à l'heure prévue.
- Je m'engage à parler régulièrement et honnêtement avec mes parents/tuteurs de mes progrès à l'école, de mes notes, de mes devoirs et de mon comportement.

En outre, les enseignants et le personnel prennent les engagements suivants envers les élèves et les familles :

- Je m'engage à remplir toutes mes fonctions professionnelles avec excellence et à être là où je suis censé être, quand je suis censé y être.
- Je m'engage à être pleinement préparé pour chaque classe que j'enseigne.
- Je m'engage à noter et à fournir des observations aux élèves sur les évaluations de maîtrise et les habitudes scolaires en temps voulu, comme le prévoit la politique de notation de STRIVE Prep.
- Je m'engage à faire respecter toutes les règles et politiques de manière cohérente et équitable.
- Je m'engage à contacter les parents/tuteurs de mes élèves au moins une fois toutes les quatre semaines, et à contacter les parents/tuteurs de mes élèves à une fréquence raisonnable pour leur communiquer les commentaires positifs et négatifs.
- Je m'engage à maintenir les normes les plus élevées de performance académique et de conduite appropriée.
- Je m'engage à considérer mes élèves individuellement et à ne jamais perdre de vue leur véritable potentiel.

Signature du parent/tuteur _____ Date _____

Signature de l'élève _____ Date _____

Accord sur l'utilisation responsable des technologies

Utilisation responsable

Toutes les règles et politiques de conduite de STRIVE Prep s'appliquent à l'utilisation des appareils et d'Internet fournis par l'école, y compris, mais sans s'y limiter, les politiques en matière d'intimidation, de discrimination et de harcèlement et le code de conduite. Les élèves qui enfreignent les politiques ou les lois de l'école en utilisant les appareils fournis par l'école ou la connexion Internet de STRIVE Prep feront l'objet de mesures disciplinaires. L'utilisation de toute forme de technologie de STRIVE Prep est subordonnée à la signature de cet accord par les élèves et les parents/tuteurs.

Les élèves et les parents/tuteurs comprennent que toutes les données transmises, y compris par email, sur un appareil fourni par STRIVE Prep ou par l'utilisation du service Internet de STRIVE Prep, peuvent être surveillées et/ou consultées par l'administration de l'école.

En collaboration avec les parents/tuteurs, STRIVE Prep éduque les élèves sur l'utilisation appropriée de la technologie et d'Internet. STRIVE Prep compte sur les parents/tuteurs pour parler également à leur enfant de l'utilisation appropriée de la technologie et d'Internet. Si vous souhaitez obtenir de l'aide pour discuter de l'utilisation appropriée de la technologie avec votre enfant, demandez au directeur de vous fournir des ressources.

Conformité à la CIPA

STRIVE Prep se conforme à la loi CIPA (Children's Internet Protection Act), réglementée au niveau fédéral, en contrôlant, en filtrant et en bloquant les contenus Internet considérés comme dangereux ou inappropriés pour les mineurs. Cette politique de filtrage est exigée par la loi. Une copie de notre politique détaillée de filtrage du contenu est disponible sur demande.

Le filtre de contenu de STRIVE Prep surveille également l'activité pour certaines actions liées à la sécurité et à la mise en danger de soi-même (en utilisant des mots clés ou des recherches connus) et fournit des alertes aux administrateurs désignés du campus. La surveillance et les alertes ne sont effectuées que pendant les heures de cours. Selon la cause de l'alerte, celle-ci peut être transmise aux forces de l'ordre locales ou à d'autres autorités appropriées. En autorisant votre enfant à accéder à la technologie de STRIVE Prep et aux appareils fournis par l'école, les parents/tuteurs acceptent que ce système de surveillance et d'alerte n'engage aucune responsabilité de STRIVE Prep pour les activités en ligne des élèves ou le comportement associé à ces activités. STRIVE Prep peut modifier son système de surveillance et d'alerte à tout moment, conformément à la législation étatique et fédérale. Les parents/tuteurs qui ont des questions sur le système de surveillance et d'alerte doivent s'adresser au directeur de leur enfant.

Domages/responsabilité

Les élèves utilisateurs et leurs familles sont responsables des conséquences financières des biens endommagés, perdus ou volés, jusqu'au coût de remplacement inclus (jusqu'à 250 \$ par Chromebook), à la discrétion de l'école. Si l'appareil fourni par l'école à votre élève est endommagé, perdu ou volé, vous devez en informer immédiatement le directeur de votre école.

Violations

STRIVE Prep se réserve le droit de refuser, de révoquer ou de suspendre des privilèges d'utilisateur spécifiques et/ou de prendre d'autres mesures disciplinaires, le cas échéant.

L'école informera les organismes d'application de la loi appropriés des activités illégales menées par le biais du service Internet de STRIVE Prep. L'école coopérera également pleinement avec les autorités locales, étatiques et/ou fédérales dans le cadre de toute enquête liée à des activités illégales menées par le biais du service.

En signant ci-dessous, je reconnais avoir lu, compris et accepté les conditions énoncées ci-dessus. Je comprends que mon enfant ne sera pas autorisé à accéder à la technologie ou au service Internet de STRIVE Prep tant que mon enfant et moi-même n'aurons pas signé cet accord.

Signature du parent/tuteur _____ Date _____

Signature de l'élève _____ Date _____

Lettre relative aux programmes de prévention du suicide (4e et 5e)

Cher parent ou tuteur,

STRIVE Prep s'engage à assurer la sécurité et le bien-être de votre enfant, et la santé mentale en fait partie. Dans notre société, la santé mentale n'est pas un sujet abordé ouvertement comme la santé physique. Les sentiments de dépression sont souvent cachés parce que les jeunes sont confus, embarrassés ou éprouvent de la honte, et ce secret peut entraîner des conséquences désastreuses.

Au Colorado, le suicide est la première cause de décès chez les jeunes de 10 à 24 ans ; pourtant, le **suicide est évitable**. Les jeunes qui envisagent le suicide montrent souvent des signes avant-coureurs de leur détresse. Les parents/tuteurs, les enseignants et les amis sont dans une position clé pour détecter ces signes et les aider à obtenir de l'aide. Il est important de ne jamais prendre ces signes d'alerte à la légère ou de promettre de les garder secrets.

Signe d'alerte : Regarder et écouter

Un signe d'alerte est une indication qu'une personne peut avoir des pensées suicidaires. La plupart des gens donnent des indices ou des signaux de leurs intentions. Les parents doivent toujours prendre au sérieux toute référence au suicide ou aux signes d'alerte du suicide. Si vous voyez/entendez un signe d'alerte, demandez une aide immédiate.

- Soyez attentif aux propos sur le suicide, à l'air désespéré, à l'expression de la douleur ou à l'air accablé par la détresse.
 - « J'aimerais être mort » et « Je ne serai plus là pour m'occuper de ça très longtemps ».
- Surveillez les changements importants, tels que :
 - Différences significatives dans l'apparence ou l'humeur (par exemple, l'agitation) ou les émotions (par exemple, la colère).
 - Repli sur soi extrême
 - Augmentation ou diminution du sommeil
 - Augmentation des comportements à risque (y compris la consommation d'alcool ou de drogues)
 - Diminution de l'intérêt pour les choses qu'il/elle aimait auparavant

Ce qu'il faut faire :

Voici ce que vous devez faire si un enfant présente des signes de suicide :

1. Demandez-lui s'il va bien. Restez calme. Écoutez activement et sans porter de jugement sur les préoccupations de votre enfant. Partagez vos inquiétudes. Concentrez-vous sur votre préoccupation pour son bien-être et sa sécurité.
2. Demandez directement et calmement au jeune s'il pense au suicide (par exemple, « Penses-tu au suicide ? » « Veux-tu te faire du mal ou te tuer ? »).
3. Rappelez-lui que les difficultés de la vie peuvent lui sembler accablantes, mais que vous travaillerez ensemble pour l'aider à trouver un certain soulagement si jamais

il a des difficultés. Il existe des moyens sûrs et sains de faire face aux défis de la vie. Faites-lui savoir que vous l'aimez et que vous êtes là pour lui.

4. Apprenez à votre enfant à prévenir un adulte de confiance si lui-même ou un autre élève présente des signes de suicide. Ils n'ont pas à faire face à une crise par eux-mêmes. De l'aide est toujours disponible. Que ce soit auprès d'un enseignant, d'un membre de la famille, d'un leader religieux ou d'un prestataire de soins de santé mentale, le fait de parler à quelqu'un de ce qu'il vit peut l'aider à se sentir mieux et à trouver de nouvelles façons de faire face à la situation.
5. **Demander de l'aide** : Emmenez-le vers une aide professionnelle. Résistez à la tentation de résoudre le problème à la maison. N'oubliez pas que lorsque nos enfants ont des difficultés, ils peuvent avoir besoin d'un soutien que nous ne pouvons pas leur offrir. Demander l'aide d'un professionnel est une façon de montrer à votre enfant que vous l'aimez. En tant que parent, vous devez vous en remettre aux professionnels ; vous n'êtes pas seul dans ce cas. Si votre enfant est en danger immédiat, ne le laissez pas seul ; appelez une ligne d'urgence de crise.
 - Appelez **Colorado Crisis Services**, 1.844.493.TALK (8255), une ligne de soutien disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par an pour toute personne touchée par une crise de sécurité ou une crise émotionnelle. Tous les appels sont reliés à un professionnel de la santé mentale qui fournit un soutien confidentiel immédiat et des liens vers d'autres ressources. En outre, vous pouvez obtenir un soutien en personne dans le centre de crise le plus proche ou par le biais d'une conversation textuelle en envoyant le mot « talk » au 38255.
 - Si vous êtes préoccupé de toute urgence par la sécurité d'un enfant, mais que vous ne savez pas qui appeler, vous pouvez le signaler anonymement à Safe2Tell en appelant le 1.877.542.7233 ou en vous rendant sur le site Safe2Tell.org, ou encore en utilisant l'application Safe2Tell sur un appareil mobile. Le rapport sera envoyé aux équipes locales qui peuvent intervenir, comme les administrateurs scolaires, les professionnels de la santé mentale et les forces de l'ordre.
 - Composez le 9-8-8.

Croire que les personnes qui expriment des idées suicidaires ou font une tentative de suicide et ne meurent pas par suicide essaient juste d'attirer l'attention et ne sont pas vraiment sérieuses relève du mythe. Une idée suicidaire ou une tentative, même timide, signifie que la personne éprouve une grande douleur. Toute idée ou tentative, quelle que soit sa gravité, est un signe de détresse et doit être prise au sérieux : **écoutez et demandez de l'aide.**

À STRIVE Prep, nous disposons de professionnels de la santé mentale et d'administrateurs formés à l'école qui peuvent être des ressources pour les élèves qui pensent au suicide ou connaissent quelqu'un qui y pense. N'hésitez pas à contacter l'école de votre enfant pour être mis en contact avec un membre du personnel qualifié. Nous sommes là pour vous aider.

Déclaration de compréhension du Guide de l'élève et de la famille

Je reconnais avoir reçu une copie du Guide de l'élève et de la famille de STRIVE Prep - Ruby Hill pour l'année scolaire 2022-2023. En signant ci-dessous, mon enfant et moi comprenons qu'il est de notre responsabilité de nous familiariser avec le contenu du Guide et mon enfant et moi acceptons de nous conformer aux politiques et procédures incluses dans le Guide. Nous comprenons que si nous avons des questions concernant le Guide ou toute autre politique de STRIVE Prep, nous nous adresserons au directeur. De plus, je comprends et accepte qu'en inscrivant mon enfant à STRIVE Prep, toutes les informations d'inscription et les autorisations des parents/tuteurs, les consentements et les décharges complétés par le biais de l'inscription en ligne de DPS s'appliquent à STRIVE Prep.

Nom de l'élève

Nom du parent/tuteur

Signature de l'élève

Signature du parent/tuteur

Date

Date